



Date de réception du dossier à l'IFOHB :

**Dossier d'inscription au Diplôme d'Etat de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)
Spécialité « Perfectionnement Sportif » - Mention « HANDBALL »**

DOSSIER A RETOURNER A L'IFE AVANT LE : 13 NOVEMBRE 2018

Accompagné :

- D'une photo d'identité (avec votre nom et prénom au verso)
- La photocopie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- L'attestation de formation aux premiers secours ou PSC1
- La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables (attestation de 3 années d'entraîneur et de 3 années de joueur)
- Les photocopies des titres, diplômes sportifs et universitaires obtenus
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du handball, datant de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité
- Un cv + une lettre de motivation + un projet professionnel
- Un chèque de 90 euros correspondant aux frais d'inscription.

Tout dossier incomplet et/ou hors délai vous sera retourné

VOTRE IDENTIFICATION			
<input type="checkbox"/> Madame		<input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Profession			
Adresse Postale			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Mobile	
Email (obligatoire)			
N° sécurité sociale			
Club			
N° d'affiliation			
N° de licence			

VOTRE SITUATION

SALARIE

Nom de l'employeur :

Emploi :

CDI CDD (de à) Autre, précisez :

DEMANDEUR D'EMPLOI

Inscription au Pôle Emploi OUI NON

SCOLAIRE OU ETUDIANT

AUTRE SITUATION

Précisez :

FINANCEMENT ENVISAGE DE LA FORMATION :

VOTRE CURSUS DE FORMATION

Diplôme Scolaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Diplôme Universitaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi de formations professionnelles :

Diplômes Professionnels :

Diplômes Jeunesse et Sports (indiquez la date d'obtention)

BEES 1 : option :

BP JEPS : spécialité :

Autre, précisez :

Diplômes Fédéraux Handball (précisez la mention)

animateur de Handball

Entraîneur Régional

Entraîneur Interrégional, mention

Entraîneur Fédéral, mention

Arbitre (précisez le grade) :

IMPLICATION TECHNIQUE ET EXPERIENCE	
Equipe(s) entraînée(s) en 2017/2018 <i>(catégorie et niveau de jeu)</i>	
Equipe(s) entraînée(s) précédemment <i>(catégorie et niveau de jeu)</i>	
Encadrez-vous des stages Comités / Ligue ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Etes-vous responsable technique de votre club ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

DECLARATION SUR L'HONNEUR
<p>Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :</p> <p>Fait à _____ , le _____</p> <p>Nom et signature :</p>



INFORMATIONS PRATIQUES :

1°) Financement de votre formation :

Des aides à la formation professionnelle existent. Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider !

- ✓ Le coût de la formation peut être pris en charge
- ✓ Vous pouvez éventuellement être rémunéré
- ✓ Vos frais annexes (hébergement, restauration, déplacement) peuvent éventuellement être pris en charge.

Quels sont ces dispositifs ?

➤ **Vous êtes salarié :**

Vous devez contacter votre employeur pour étudier le financement de votre formation : soit par l'entreprise directement, soit par l'organisme collecteur agréé qui collecte les cotisations de la formation professionnelle de votre employeur (O.P.C.A.).

➤ **Vous êtes demandeur d'emploi :**

Contactez votre Pôle Emploi et un futur employeur pour la prise en charge au titre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi.

Contactez un futur employeur pour la prise en charge par un contrat de professionnalisation.

Contactez-nous pour étudier les possibilités d'aides financières du Conseil Régional.

2°) Assurance et protection sociale :

Les stagiaires en formation sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).